

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

N° 2026/130

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Réglementation temporaire du stationnement Chemin de la mine

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411-1 et suivants,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son annexe,
Considérant qu'en vue de faciliter les travaux de réfection de chaussée, Chemin de la Mine.*

ARRETE

Article 1 : Le stationnement dans le Chemin de la Mine sera interdit entre les numéros 91 et 92 le jeudi 28 mai de 06h00 à 13h00 en raison de réfection de chaussée.

Article 2 : Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parking et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 26 mai 2026

*L'Adjoint délégué à la Sécurité
Loïc BARBERAT*

